



HAL
open science

Les Maires, nouveaux patrons de la sécurité? Étude sur la réactivation d'un rôle politique, T. Le Goff, Presses universitaires de Rennes (2008). 196 p. [Préface de F. Ocqueteau]

Thierry Oblet

► **To cite this version:**

Thierry Oblet. Les Maires, nouveaux patrons de la sécurité? Étude sur la réactivation d'un rôle politique, T. Le Goff, Presses universitaires de Rennes (2008). 196 p. [Préface de F. Ocqueteau]. 2010, pp.572-573. 10.4000/sdt.15614 . halshs-03121118

HAL Id: halshs-03121118

<https://shs.hal.science/halshs-03121118>

Submitted on 31 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les Maires, nouveaux patrons de la sécurité ? Étude sur la réactivation d'un rôle politique, T. Le Goff

Presses universitaires de Rennes (2008). 196 p. [Préface de F. Ocqueteau]

Thierry Oblet

RÉFÉRENCE

Tanguy Le Goff, *Les Maires, nouveaux patrons de la sécurité ? Étude sur la réactivation d'un rôle politique*, Presses universitaires de Rennes, 2008, 196 p. [Préface de F. Ocqueteau].

- 1 Les maires, nouveaux patrons de la sécurité ? Notre rapport aux politiques publiques est souvent frappé d'amnésie. Tanguy Le Goff rappelle que l'État n'a pas toujours monopolisé la définition des politiques de sécurité urbaine. Sous la III^e République, le maire était le garant de la tranquillité des rues. Le premier des six chapitres décrit la diversité et la subtilité de ses négociations avec le préfet et le procureur de la République pour assurer cette tâche. En accord avec la thèse de Dominique Monjardet, la nationalisation des politiques municipales, en 1941, n'apparaît pas découler d'un processus objectif de rationalisation du travail policier. Elle satisfait plutôt aux revendications corporatistes des commissaires de police et à un contexte politique qui entend réaffirmer l'autorité de l'État central. Ce détour historique ne constitue pas une coquetterie académique, il élargit le champ des possibles au moment où se profile un débat sur l'opportunité de municipaliser la police urbaine et d'instituer le maire en patron de la sécurité.
- 2 Pour l'essentiel, l'ouvrage dénoue les fils de la réactivation de ce rôle oublié. Le deuxième chapitre rappelle comment l'inscription de l'insécurité sur l'agenda politique a légitimé le retour des maires sur cette question. Le troisième décrit l'invention de politiques municipales de sécurité. Cette approche offre une cohérence à l'ensemble des transformations observées depuis 30 ans dans la sécurité urbaine. La succession de

dispositifs partenariaux censés « territorialiser » les politiques de sécurité assoit l'autorité des maires et indique que ce processus a été en partie impulsé par l'État. Le développement polymorphe des polices municipales traduit autant l'intensification que l'hétérogénéité de l'engagement des maires. L'audience croissante de la « prévention situationnelle » – ensemble d'aménagements visant à décourager le passage à l'acte criminel – et la progression de l'usage de la vidéosurveillance sont inséparables du souci des élus d'obtenir des résultats à court terme comme de leurs intérêts à croire dans les dogmes technicistes. Cette nouvelle prévention se distingue de la lutte contre les causes sociales de la délinquance. L'apparition d'une kyrielle de nouveaux acteurs allant d'un « néo-prolétariat » de la surveillance jusqu'à la création d'une ingénierie municipale de la sécurité est portée par une double préoccupation de visibilité et d'optimisation de l'action. L'inclination pour des formules chocs, comme la « tolérance zéro », souligne l'insertion, non sans risques, de la sécurité dans les enjeux électoraux. L'essor des sociétés privées de sécurité prolonge en ce domaine l'amplification d'un partenariat public/privé que n'entravent plus les freins idéologiques passés. Les réformes de la police et de la justice, motivées par la recherche d'une plus grande proximité entre leurs agents et la population, soulignent néanmoins que l'État n'entend pas démissionner complètement de ses responsabilités dans la lutte contre l'insécurité.

- 3 À défaut de résumer cette histoire aux multiples facettes, nous distinguerons ce qui a évolué de ce qui n'a pas changé depuis 30 ans dans l'implication des maires dans la politique de sécurité urbaine. Au titre de ce qui est constant, les élus apparaissent autant saisis qu'ils ne s'emparent de l'insécurité. L'affirmation du maire dans ce champ relève souvent d'une prescription de rôle de la part d'administrés peu sensibles à la répartition légale des compétences. Les chapitres cinq et six analysent en profondeur ce rôle. Ce dernier laisse une grande marge de manœuvre aux élus, dans son exécution mais surtout dans sa mise en scène. Le maire peut plus ou moins parer de cette dimension ses habits de *city manager* et plus ou moins instrumentaliser celle-ci dans ses combats électoraux.
- 4 L'évolution la plus troublante réside dans l'autonomisation de la « territorialisation » de la sécurité urbaine du reste de la « politique de la ville ». À bien des égards, les nouveaux dispositifs de « coproduction » de sécurité réalisent ce qu'avaient en vain visé les formules précédentes. Alors que les conseils communaux de prévention de la délinquance s'étaient essouffés dans des débats autour des publics-cibles, orientation en contradiction avec la démarche à l'origine proposée, l'appréhension des risques d'un territoire constitue enfin l'objet des contrats locaux de sécurité. Celle-ci est toujours « l'affaire de tous » mais ce « tous » ne comprend plus tout à fait les mêmes acteurs. Réfractaires à la levée du « secret professionnel », les travailleurs sociaux se retirent de ces instances au profit des nouveaux experts de la sécurité et des « victimes organisées », entreprises de transports en communs, bailleurs sociaux, etc. Valorisés à l'origine pour leur approche empirique et sensible des problèmes d'insécurité, les élus mobilisent de nouveaux savoir-faire et des recettes d'experts. Cette analyse est l'objet du chapitre quatre, le plus original du livre. Le recours à des conseils en sécurité devient indispensable pour légitimer sa propre politique et influencer les stratégies d'action de l'État. La place centrale de l'élu n'immunise ainsi pas les politiques de sécurité urbaine d'un tropisme technocratique.
- 5 Les analyses de Tanguy Le Goff sont à la fois érudites et nuancées. Tous les dispositifs de « coproduction » de la sécurité sont évoqués, même les plus proches de la coquille vide.

L'auteur n'omet pas, à propos de la genèse du conseil national de prévention de la délinquance, de rappeler l'ensemble des éléments du contexte, comme la controverse entre Gaston Deferre et Robert Badinter à propos des contrôles d'identité. Toutes ces informations, croisées avec les propres enquêtes de l'auteur menées à Nantes et Amiens, n'altèrent jamais le sens général de son propos. Nous le résumerions ainsi : l'implication des maires laisse entièrement ouverte la question de la qualification de ces politiques de sécurité urbaine. Ni vecteur inéluctable d'une démagogie répressive, ni gage effectif de la victoire du pragmatisme sur les idéologies, l'animation de ces politiques par le maire se présente toutefois comme le moyen le plus à même de favoriser une approche collective, globale et innovante des problèmes d'insécurité.

AUTEURS

THIERRY OBLET

Lapsac, université Victor-Segalen-Bordeaux-2, 3, ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux cedex,
France
Thierry.oblet[at]wanadoo.fr